

SOMMAIRE

Dans votre revue de presse de cette semaine...

Une année scolaire, c'est un peu comme un opus d'Indiana Jones ou de Mission impossible, une aventure de tous les instants. Il faut conjurer le sort des établissements « maudits », se battre pour reconquérir des moyens de DGH perdus, accepter toujours plus de missions, s'adapter à toutes les situations et maîtriser toujours plus de compétences pour faire de nos élèves des « têtes bien faites » et les conduire au Graal du diplôme et de l'insertion professionnelle... Le tout pris dans un contexte de réformes diverses et variées, plus quelques serpents de mer pour meubler les vides institutionnels, avec pour récompense ni richesse, ni même gloire... Dans ces conditions, comment comprendre le désintérêt des étudiants à passer les concours et s'engager dans les métiers de l'enseignement ? Pourquoi tant de démissions au cours des premières années ? On se le demande... La baisse du nombre des admis, en dessous du nombre de postes à pourvoir, touche de plus en plus de disciplines en PLP comme dans l'ensemble de la profession. Et ce n'est pas l'appât d'un pacte qui conjurera l'image d'une profession déjà assez diabolisée. Dans tous les cas, le temps est suspendu par un cadran de la destinée au dessus du MEN, les chefs d'établissement, et les personnels, sont en attente des textes pour y voir plus clair. Même la circulaire de rentrée se fait désirer ! Que de patience ! La suite au prochain épisode ?

➤ AEF /

Article 1 : États généraux 2023 de l'alternance mercredi 5 juillet, à Lille..., 28/06/23 p.2

Article 2 : Lycées des métiers : un projet de décret pour favoriser leur "fonctionnement en réseau", 26/06/23..p.2

➤ TOUTEDUC /

Article 3 : CAPLP : près de 30 % des postes ne sont pas pourvus au concours externe..., 04/07/23 .p.3

Article 4 : Orientation : le constat sans appel des députés, 02/07/23 p.5

➤ LE CAFE PEDAGOGIQUE /

Article 5 : Au secours ! Les profs font leur valise !, 03/06/23..... p.6

➤ LE MONDE /

Article 6 : Crise du recrutement des enseignants : « On peut craindre qu'un point de non-retour ait été atteint », 04/07/23 p.6

Article 7 : La mise en place chaotique du pacte enseignant dans les établissements..., 04/07/23..p.7

➤ VOUSNOUSILS /

Article 8 : Seuls 13 % des enseignants se sentent reconnus par la société..., 28/06/23..... p.8

➤ LES ECHOS /

Article 9 : Bac 2023 : léger recul du taux d'admission avant rattrapage, 04/07/23 p.8

➤ ACTEURS PUBLICS /

Article 10 : La facture de la hausse du point d'indice pour chacun des 3 versants de la fonction publique, 04/07/23 p.8

➤ DEPP /

Note n°23.31, Résultats du test de positionnement en « littératie » et « numératie » des élèves de première année CAP à la rentrée 2022, 06/23..... p.9

➤ INSEE /

Note n°1955, Les salaires dans la fonction publique de l'État, 29/06/23 p.9

➤ PARU AU B.O. n°26 du 29 juin 2023 /

Note de service, Labellisation « classes engagées » et « lycées engagés », 23/06/23 p.10



Article 1 : États généraux 2023 de l'alternance mercredi 5 juillet, à Lille : les temps forts et les intervenants, 28/06/23

Orientation et attractivité des métiers, réforme de la voie professionnelle et alternance, avenir du système de financement de l'apprentissage, enjeu de la qualité des parcours et des accompagnements : tels sont les **quatre thèmes au menu des États généraux 2023 de l'alternance**, organisés par le Groupe AEF info, mercredi 5 juillet à l'Hôtel de région des Hauts-de-France, à Lille. Une journée de débats et d'échanges, avec quatre plénières le matin et quatre tables rondes experts l'après-midi, à laquelle participeront Carole Grandjean, Xavier Bertrand, des représentants de la DGEFP, de France compétences, de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, des Opco, des CFA et des acteurs de l'emploi, avec les témoignages d'entreprises et d'alternants. (...)

Ouverts mercredi 5 juillet à l'Hôtel de région de Lille par Danielle Deruy, directrice générale d'AEF info, les États généraux 2023 de l'alternance donneront l'occasion à Xavier Bertrand, président de la région Hauts-de-France, de livrer sa vision du système de formation en alternance et ses préconisations, au regard notamment des prérogatives actuelles et souhaitables des conseils régionaux. **C. Grandjean, ministre déléguée à l'Enseignement et à la Formation professionnels, pourra évoquer les chantiers en cours et les pistes d'action du gouvernement pour atteindre l'objectif du million d'entrées par an en apprentissage fixé par l'exécutif à l'horizon de la fin du quinquennat.** Au-delà de la réussite quantitative, le sujet de la qualité des parcours devient central, au moment où les thèmes de l'accompagnement des alternants, du financement, du référentiel Qualiopi ou encore de la **réforme de la voie professionnelle** font l'objet de discussions ou d'évolutions.

(...) **Deuxième plénière : "Voie professionnelle et alternance : demain, concurrence ou complémentarité entre les acteurs de la formation ?"**

Cinq intervenants : Bertrand-Lucien Derquenne, proviseur du lycée hôtelier international de Lille ; Éric Garnier, conseiller enseignement professionnel au cabinet de Carole Grandjean ; Ivan Modeste, alternant ; Patricia Navarro, directrice développement réseau du CFA Cerfal ; un(e) représentant(e) de la région Hauts-de-France. (...)

Article 2 : Lycées des métiers : un projet de décret pour favoriser leur "fonctionnement en réseau", 26/06/23

Un projet de décret qui sera examiné au CSE du 28 juin 2023, propose une évolution du code de l'éducation afin de "donner une nouvelle impulsion" au label "Lycée des métiers". Ce texte, qu'AEF info a pu consulter, a pour objectif de renforcer le lien entre lycées des métiers et des territoires/filières professionnelles, ainsi qu'à promouvoir le fonctionnement en réseau des établissements détenteurs de ce label.

C'est dans le but de **renforcer le "rôle de levier" du label "Lycée des métiers" qu'ont été proposées les modifications de ce décret, qui seront examinées le mercredi 28 juin en CSE.** Le texte modifié devrait ainsi "aider les établissements à répondre aux enjeux de la formation professionnelle".

répondre aux besoins d'une filière ou d'un territoire

Le projet de décret propose une première modification du cahier des charges visant à renforcer le lien entre les lycées des métiers et les filières professionnelles/territoires.

Le nouveau texte précise ainsi que le label "lycée des métiers" "permet d'identifier des pôles de compétences [...] au sein d'une filière professionnelle ou un territoire".

Développer des "partenariats durables" et des "synergies entre établissements"

Un autre objectif du projet de décret est de "reconnaître et valoriser le fonctionnement en réseau" des établissements labellisés, notamment en incluant les établissements de formation parmi les "partenaires potentiels" des lycées des métiers. Ainsi, une deuxième modification du cahier des charges ajoute que le label "lycées des métiers" implique "un partenariat actif avec [...] les établissements partenaires".

De même, la demande de délivrance du label, qui doit actuellement être présentée "par l'établissement d'enseignement" pourrait désormais **"être formulée conjointement par plusieurs établissements, dans l'objectif de procéder à une labellisation en réseau"**.

D'autres modifications sont apportées par le projet de décret : sur le volet pédagogique, le cahier des charges national est renforcé par l'ajout d'un critère qui requière "des réponses pédagogiques et des parcours de formation adaptés" pour la délivrance du label, le projet de décret donne un nouveau rôle au "conseil académique de l'ÉN", qui sera "informé annuellement des labels délivrés", sera "consulté sur le développement du label dans l'académie" et pourra "émettre des vœux". Cette modification doit "permettre une reconnaissance rapide des attributions de labels grâce à des publications au BOEN dans la continuité immédiate de la décision rectorale de labellisation".

Actuellement, environ 860 lycées portent ce label.



Article 3 : CAPLP : près de 30 % des postes ne sont pas pourvus au concours externe et au 3ème concours, 04/07/23

En 2023, quelque 1 370 postes sont offerts au concours externe (comme l'année dernière) de recrutement de PLP, et 125 au troisième concours (+ 50 postes). Le nombre des candidats augmente de 11 % pour le concours externe et de 27 % pour le 3ème concours. Au total 1 062 candidats ont été admis aux deux concours pour 1 495 postes, soit **71 % de postes pourvus**. A noter les très gros déficits aux concours externes de Biotechnologies, option santé-environnement et de Mathématiques - physique chimie.

Les sections déficitaires sont en gras.

Au CAPLP externe, 7 260 candidats se sont inscrits contre 6 553 en 2022 (+ 11 %), pour un total de **977 admis** sur 1 370 postes proposés.

- **Bâtiment, option peinture-revêtement** : 10 postes (- 5 par rapport à l'an dernier), 64 candidats inscrits (39 l'an dernier), 25 admissibles, 10 admis, 1 candidat sur liste complémentaire

- **Biotechnologies, option santé-environnement** : **180 postes (- 10), 513 candidats inscrits (475 l'an dernier), 144 admissibles, 100 admis.**

- Coiffure : 5 postes (aucun l'an dernier), 148 candidats inscrits, 12 admissibles, 5 admis, 3 candidats sur liste complémentaire.

- **Conducteurs routiers** : **20 postes (=), 109 candidats inscrits (115 l'an dernier), 36 admissibles, 19 admis.**

- **Design et métiers d'art option design** : **50 postes (- 5), 150 candidats inscrits (144 l'an dernier), 45 admissibles, 34 admis**

- Design et métiers d'art option métiers d'art : 8 postes (=), 51 candidats inscrits (33 l'an dernier), 9 admissibles, 8 admis

- **Economie et gestion, option commerce et vente** : **141 postes (+ 6), 1 213 candidats inscrits (1 036 l'an dernier), 215 admissibles, 140 admis**

- Economie et gestion, option gestion et administration : 25 postes (+ 5), 645 candidats inscrits (533 l'an dernier), 52 admissibles, 25 admis

- Economie et gestion, option sécurité et prévention : 5 postes (=), 116 candidats inscrits (122 l'an dernier), 13 admissibles, 5 admis et 1 liste complémentaire

- Economie et gestion, option transport logistique : 15 postes (+ 3), 149 candidats inscrits (149 l'an dernier), 30 admissibles, 15 admis et 2 listes complémentaires
- **Esthétique-cosmétique** : 5 postes (aucun l'an dernier), 101 candidats inscrits, 11 admissibles, 5 admis
- Fonderie : 2 postes (=), 6 candidats inscrits (9 l'an dernier), 3 admissibles, 2 admis
- **Génie civil, option construction et économie : 13 postes (- 5), 76 candidats inscrits (65 l'an dernier), 22 admissibles, 10 admis**
- **Génie civil, option construction et réalisation des ouvrages : 23 postes (- 5), 81 candidats inscrits (76 l'an dernier), 18 admissibles, 11 admis**
- **Génie civil, option équipements techniques-énergie : 24 postes (-3), 59 candidats inscrits (58 l'an dernier), 18 admissibles, 14 admis.**
- **Génie électrique, option électronique** : 25 postes (=), 80 candidats inscrits (97 l'an dernier), 35 admissibles, 25 admis, 1 candidat sur liste complémentaire
- **Génie électrique, option électrotechnique et énergie : 46 postes (- 2), 138 candidats inscrits (131 l'an dernier), 45 admissibles, 30 admis**
- **Génie industriel, option bois** : 15 postes (=), 31 candidats inscrits (49 l'an dernier), 9 admissibles, 8 admis
- Génie industriel, option matériaux souples : 10 postes (=), 88 candidats inscrits (60 l'an dernier), 23 admissibles, 10 admis, 2 candidats sur liste complémentaire
- **Génie industriel, option structures métalliques** : 10 postes (- 2), 41 candidats inscrits (43 l'an dernier), 15 admissibles, 10 admis, 1 inscrit sur liste complémentaire
- **Génie mécanique, option construction : 20 postes (- 5), 43 candidats inscrits (45 l'an dernier), 12 admissibles, 9 admis**
- **Génie mécanique, option maintenance des systèmes mécaniques automatisés : 17 postes (+ 2), 70 candidats inscrits (68 l'an dernier) 21 admissibles, 15 admis**
- **Génie mécanique, option maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantier : 39 postes (-1), 126 candidats inscrits (115 l'an dernier), 60 admissibles, 25 admis**
- **Génie mécanique, option productique** : 5 postes (=), 38 candidats inscrits (32 l'an dernier), 10 admissibles, 5 admis, 1 candidat inscrit sur liste complémentaire.
- **Hôtellerie restauration, option organisation et production culinaire : 38 postes (=), 187 candidats inscrits (155 l'an dernier), 60 admissibles, 33 admis**
- **Hôtellerie restauration, option service et commercialisation** : 28 postes (+ 3), 197 candidats inscrits (182 l'an dernier), 48 admissibles, 28 admis, 1 candidat inscrit sur liste complémentaire
- Industries graphiques, option produits graphiques multimédia : 2 postes (+1), 30 candidats inscrits (35 l'an dernier), 3 admissibles, 2 admis, 1 candidat inscrit sur liste complémentaire.
- **Industries graphiques, option produits imprimés** : 2 postes (+ 1), 23 candidats inscrits (21 l'an dernier), 4 admissibles, 2 admis, 1 candidat inscrit sur liste complémentaire.
- **Langues vivantes-lettres, option allemand-lettres : 5 postes (=), 23 candidats inscrits (13 l'an dernier), 4 admissibles, 3 admis.**
- **Langues vivantes-lettres, option anglais-lettres : 85 postes (+ 7), 416 candidats inscrits (465 l'an dernier), 107 admissibles, 68 admis**
- Langues vivantes-lettres, option espagnol-lettres : 20 postes (- 5), 211 candidats inscrits (244 l'an dernier), 42 admissibles, 20 admis
- **Lettres - histoire et géographie : 160 postes (+ 5), 855 candidats inscrits (867 l'an dernier), 216 admissibles, 128 admis**
- **Mathématiques - physique chimie : 245 postes (+5), 626 candidats inscrits (565 l'an dernier), 186 admissibles, 96 admis**

- **Réparation et revêtement en carrosserie** : 12 postes (=), 40 candidats inscrits (53 l'an dernier), 28 admissibles, 12 admis, 1 candidat inscrit sur liste complémentaire.
- **Sciences et techniques médico-sociales** : **60 postes (=), 516 candidats inscrits (450 l'an dernier), 105 admissibles, 55 admis**

Au 3ème concours du CAPLP, 1 516 candidats se sont inscrits (993 l'an dernier, + 27 % si on ne prend en compte que les sections ouvertes l'année dernière) pour un total de **85 admis** sur 125 postes offerts.

- **Bâtiment, option peinture-revêtement** : **5 postes (aucun l'an dernier), 29 candidats inscrits, 5 admissibles, 2 admis**
- **Biotechnologies, option santé-environnement** : 10 postes (aucun l'an dernier), 159 candidats inscrits, 23 admissibles, 10 admis, 1 candidat inscrit sur liste complémentaire
- Economie et gestion, option commerce et vente : 5 postes (=), 642 candidats inscrits (492 l'an dernier), 18 admissibles, 5 admis
- **Economie et gestion, option transport logistique** : **5 postes (aucun l'an dernier), 80 candidats inscrits, 7 admissibles, 3 admis**
- **Génie civil, option construction et économie** : **5 postes (aucun l'an dernier), 34 candidats inscrits, 9 admissibles, 4 admis**
- **Génie civil, option équipements techniques-énergie** : **8 postes (+ 3), 32 candidats inscrits (29 l'an dernier), 7 admissibles, 4 admis**
- Génie électrique, option électronique : 5 postes (aucun l'an dernier), 33 candidats inscrits, 11 admissibles, 5 admis et 3 inscrits sur liste complémentaire
- Génie électrique, option électrotechnique et énergie : 10 postes (+ 5), 82 candidats inscrits (69 l'an dernier), 25 admissibles, 10 admis
- **Génie industriel, option bois** : 10 postes (+5), 35 candidats inscrits (37 l'an dernier), 12 admissibles, 10 admis.
- **Génie industriel, option structures métalliques** : **5 postes (=), 38 candidats inscrits (19 l'an dernier), 13 admissibles, 3 admis**
- **Génie mécanique, option construction** : **5 postes (=), 22 candidats inscrits (16 l'an dernier), 2 admissibles, 1 admis**
- Génie mécanique, option maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantier : 7 postes (+2), 68 candidats inscrits (44 l'an dernier), 20 admissibles, 7 admis, 1 sur liste complémentaire
- **Mathématiques - physique chimie** : **35 postes (+ 5), 151 candidats inscrits (166 l'an dernier), 24 admissibles, 11 admis**
- Prothèse dentaire : 5 postes (=), 19 candidats inscrits (18 l'an dernier), 12 admissibles, 5 admis
- Sections diverses, horticulture : 5 postes (=), 93 candidats inscrits (103 l'an dernier) 12 admissibles, 5 admis et 2 inscrits sur liste complémentaire

Article 4 : Orientation : le constat sans appel des députés, 02/07/23

"L'orientation est un droit, et il ne saurait être admis que les conditions de son exercice soient aussi inégales, voire inexistantes, le rendant de facto facultatif." Le "rapport d'information" sur l'évaluation de l'accès à l'enseignement supérieur, présenté par les députés Thomas Cazenave (Renaissance) et Hendrik Davi (LFI) est d'autant plus sévère qu'il s'inscrit dans la continuité de celui de 2020, porté par Régis Juanico (socialiste) et Nathalie Sarles (La REM), donc parfaitement transpartisan et dresse le constat d'un "**gâchis collectif**". "Le maquis qui était décrit (dans le rapport de 2020) est toujours le même et l'écosystème de l'orientation met en présence **des acteurs qui sont loin d'être des partenaires agissant de manière coordonnée ou simplement ayant connaissance de la mission et des actions menées par les autres.**"

Premier constat, la loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" a transféré l'information (sur l'orientation) aux Régions, or il est "impossible à une région d'exercer elle-même les missions d'information sur les formations et les métiers".

Certes, comme le souligne François Bonneau (président de la Région Centre-Val-de-Loire et président de la commission éducation, orientation, formation et emploi de Régions de France), "les régions ont mis en place des dispositifs innovants" et "une gamme complète est désormais disponible partout" : Orientibus, plateformes numériques, applications géolocalisées, casques de réalité virtuelle, ambassadeurs métiers, nuits de l'orientation, salons, dispositifs de coopération entre acteurs ou dans le cadre des Campus des métiers et des qualifications (CMQ), etc. Mais "l'enjeu aujourd'hui consiste à changer d'échelle, pour faire en sorte que tous les collégiens et lycéens puissent avoir accès à cette offre".

D'énormes disparités, des acteurs privés, des familles désemparées

Les rapporteurs commentent : "il est difficile d'évaluer à ce stade l'efficacité de ces dispositifs". De plus, "la disparité des dépenses selon les régions pose le problème de l'égalité d'accès à une information de qualité sur les métiers" : Alors que le budget de la région Auvergne-Rhône-Alpes est de 26,5M€, il est pour les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie de 10,5M€ et 10M€, et il est de 1,3 M€ pour l'Ile-de-France.

Les Régions n'ont pas non plus les moyens en termes de personnels pour assurer cette mission qu'elle sous-traite à des acteurs privés qui "se pressent, parfois très nombreux, aux portes des régions pour leur offrir leurs services (...). Ce nouveau marché privé surfe sur l'anxiété des élèves et se développe de manière exponentielle, ayant pignon sur rue dans les salons d'orientation où ils démarchent les familles désemparées (...). **En outre, certaines régions, telle l'Île-de-France, délèguent à des entreprises privées les présentations relatives à l'orientation, notamment dans les LP.**" (...)



Article 5 : Au secours ! Les profs font leur valise !, 03/06/23

Un rapport de la commission des finances du Sénat sur le budget 2022 fait le point sur l'évolution effective, et non programmée, des postes enseignants. Non seulement tous les postes ne sont pas pourvus. Il s'en faut de beaucoup. Mais **ce déficit n'est pas du à la seule crise du recrutement**. Le rapport pointe la **forte croissance des départs imprévus**. Les futurs enseignants ne se bousculent pas. Et en plus les profs font leur valise...

Le Monde

Article 6 : Crise du recrutement des enseignants : « On peut craindre qu'un point de non-retour ait été atteint », 04/07/23

Alors que les concours 2023 se soldent à nouveau par un important déficit de lauréats, Laurent Frajerman, professeur agrégé d'histoire au lycée Lamartine, à Paris, et chercheur associé au Cerlis, déplore, dans une tribune au « Monde », des propositions politiques qui « aggravent les difficultés ». Année après année, les difficultés des concours à recruter suffisamment d'enseignants s'aggravent. La crise, structurelle, déborde clairement les points de tension habituels : certaines disciplines du second degré, touchées par la **concurrence du secteur privé**, comme les mathématiques, ou maltraitées depuis trop longtemps, comme les lettres classiques et l'allemand. Désormais, c'est **l'ensemble du système qui craque**, avec des nuances (ainsi les académies de Versailles, Créteil et la Guyane sont les plus touchées pour les professeurs des écoles).

Profitant de cette opportunité pour transformer le métier d'enseignant, le ministère a procédé à une refonte progressive du système de recrutement qui en diminue la qualité. Le meilleur exemple étant la réforme du capes (concours pour les professeurs du second degré) entreprise par l'ex-ministre de l'éducation JM Blanquer, qui a nettement diminué son contenu académique pour le transformer en

certificat de conformité : l'insistance est mise sur la connaissance des programmes, la capacité à « *construire une séquence pédagogique* », un entretien éliminatoire teste la « *motivation* » des candidats et leur « *aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation* ».

Les propositions fusent d'ailleurs pour supprimer définitivement les concours. Le Conseil supérieur des programmes recommande plusieurs scénarios, tels leur remplacement par une liste d'aptitude ou leur réduction à des épreuves orales. **Le ministre Pap Ndiaye répète que les nouveaux enseignants ne resteront pas plus de dix ans dans la carrière**, alors qu'on connaît le prix du ticket d'entrée dans ce métier et l'importance des besoins, peu compatible avec un tel turnover.

Si l'objectif est de pallier la crise du recrutement, ces remèdes ne font qu'aggraver le mal, puisqu'ils partent d'un diagnostic erroné. Ce que les actuels étudiants rejettent en ne postulant plus, ce ne sont ni la rigidité du système, ni le métier d'enseignant traditionnel, ni même le niveau d'exigence élevé. Ils fuient un métier dont les conditions de travail se dégradent profondément et qui n'est plus reconnu par la société, dont les attentes croissent paradoxalement. Ce que démontre un sondage commandité par la Cour des comptes à l'institut Ipsos, doté d'un échantillon représentatif de 2 000 étudiants.

(...) **Déclassement des enseignants dans la société**

Sans faire rêver, le métier suscitait encore des vocations en nombre suffisant. En 2012, si la Cour des comptes s'inquiétait du rétrécissement du vivier causé par le passage au niveau master du recrutement, elle ne percevait pas la crise qui s'annonçait. Un sondage du ministère, réalisé par CSA, indiquait que 76 % des Français seraient fiers d'avoir un enfant enseignant. En 2016, dans un questionnaire réalisé par le Conseil national d'évaluation du système scolaire, seulement 7 % des étudiants évoquaient les salaires comme raison de non-choix du métier ; seuls les candidats à l'enseignement émettaient nettement cette préoccupation. Le Conseil estimait que « *le métier est considéré comme socialement valorisant, même pour les jeunes issus de milieux socialement favorisés* ».

Depuis, la donne a été bouleversée par la prise de conscience du déclassement des enseignants dans la société. Pire, le **phénomène du « prof bashing »** est désormais intégré dans les représentations des potentiels enseignants : 26 % des étudiants sondés par Ipsos qui ne trouvent pas le métier attractif citent « *l'image véhiculée par les médias et l'opinion publique sur les enseignants* ». (...)

Article 7 : La mise en place chaotique du pacte enseignant dans les établissements : « Ça arrive comme une bombe dans les salles des profs », 04/07/23

Qui signera, qui ne signera pas ? Le déploiement du nouvel outil proposant des missions supplémentaires aux enseignants en échange d'une rémunération forfaitaire se fait dans la confusion. A la veille des vacances, et alors qu'il doit être lancé à la rentrée, **aucun texte officiel n'a encore été publié.**

Passé le temps des annonces politiques, la question s'est installée dans les salles des professeurs : qui signera le pacte enseignant ? « *Selon un sondage que nous avons réalisé, nous espérons être au-dessus de notre objectif cible de 30 % d'adhésion* », déclarait récemment le ministre de l'EN, Pap Ndiaye. Mais aucun chiffre n'est encore remonté du terrain, où le déploiement de ce nouvel outil permettant de proposer des missions supplémentaires aux enseignants en échange d'une rémunération forfaitaire se fait dans la **confusion.**

Dans les établissements scolaires, on parle du « **grand flou** » qui règne encore à quatre jours de la fermeture des écoles, collèges et lycées. Alors que le pacte doit se mettre en place pour la rentrée, professeurs, directeurs d'école et chefs d'établissement attendaient toujours, mardi 4 juillet, la parution des textes officiels. (...)

Article 8 : Seuls 13 % des enseignants se sentent reconnus par la société dans le cadre de leur travail, 28/06/23

Selon une enquête sur le moral et l'épanouissement professionnel des fonctionnaires, la majorité des enseignants souffrent d'un manque de reconnaissance de la société.

Si la majorité des **fonctionnaires** se sentent peu reconnus par la société dans le cadre de leur travail, cette tendance est encore plus marquée chez les **enseignants**, selon une enquête publiée par la Casden Banque populaire et BVA. Ce Baromètre des fonctionnaires 2023, intitulé « Moral, épanouissement et perception de leur métier », mené auprès de 1004 personnes représentatives des fonctionnaires français, a été publié le 23 juin, date de la Journée internationale de la **Fonction publique**.

Des enseignants fiers de leurs missions mais qui se sentent peu valorisés

D'après l'enquête, seuls 13 % des **professeurs** ont l'impression d'être reconnus par la société, contre 27 % pour la moyenne des **agents de la Fonction publique**. Ils ne sont également que 15 % à se sentir valorisés dans le cadre de leur métier, contre 27 % pour l'ensemble des fonctionnaires. Malgré ce manque de reconnaissance, 90 % s'estiment utiles à la société (contre 85 % pour la moyenne des agents), et 92 % sont fiers de leur mission (contre 88 %).

Comme la plupart des fonctionnaires, ils considèrent, comme atouts principaux de leur statut, la garantie de l'emploi (citée par 89 % des enseignants), et le fait de servir l'intérêt général et contribuer à la collectivité (également cité par 89 % des professeurs). (...)

Les Echos

Article 9 : Bac 2023 : léger recul du taux d'admission avant rattrapage, 04/07/23

Quelque 84,9 % des candidats au baccalauréat 2023 ont été admis à l'issue des principales épreuves, contre 86,1 % l'année précédente. Pour Pap Ndiaye, le ministre de l'EN, ce léger recul témoigne d'un regain de sélectivité.

(...) « C'est donc un léger tassement. Les épreuves de rattrapage vont évidemment hausser ce pourcentage », a précisé Pap Ndiaye sur RTL. « L'année dernière on avait déjà un petit tassement. Le bac retrouve une sélectivité qu'il avait pu perdre ses dernières années », a-t-il estimé.

Dans le détail, le taux d'admis à l'issue du premier groupe d'épreuves du baccalauréat général est de 90,8 %, en baisse de 0,9 point par rapport à celui de 2022. Pour le baccalauréat technologique, ce taux atteint 78 %, en baisse de 2,7 points par rapport à l'année précédente. En STMG, la baisse atteint 5 points, avec 73,4 % de réussite. **Le taux d'admis du baccalauréat professionnel est, lui, de 78,0 %, soit 0,8 point de moins qu'à la session 2022.** (...)



Article 10 : La facture de la hausse du point d'indice pour chacun des 3 versants de la fonction publique, 04/07/23

Combien la hausse de la valeur du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet coûtera-t-elle à l'État ? *Acteurs publics* s'est procuré la fiche d'impact annexée au décret publié jeudi 29 juin et qui acte cette revalorisation générale de 1,5 %.

En année pleine, le coût de cette mesure est estimé à près de 3,2 milliards d'euros. Soit **1,6 milliard pour 2023**, l'augmentation du point n'étant appliquée qu'à partir du 1^{er} juillet, et donc sur la moitié de l'année.

Dans le détail des 3 versants de la fonction publique, en année pleine toujours, le coût de hausse de la valeur du point est estimé à **1,5 milliard d'euros dans la fonction publique d'État**

(750 millions en 2023), à 990 millions dans la territoriale (495 millions en 2023) et à 709 millions dans l'hospitalière (355 millions en 2023).

1,796 million pour l'attribution de points supplémentaires

Cette fiche d'impact détaille aussi le coût d'une autre mesure mise en œuvre par le gouvernement : l'attribution de points d'indice supplémentaires aux agents publics. Une mesure qui sera appliquée en deux temps : jusqu'à 9 points supplémentaires seront attribués aux bas salaires au 1^{er} juillet, puis **5 points de plus pour tous les agents publics au 1^{er} janvier 2024.** (...)

Depp

DIRECTION DE L'ÉVALUATION
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA PERFORMANCE

Note n°23.31, Résultats du test de positionnement en « littératie » et « numératie » des élèves de première année CAP à la rentrée 2022, 06/23

En première année de CAP, 14,7 % des élèves ne maîtrisent pas les compétences élémentaires en compréhension de l'écrit. Pour ce qui concerne la résolution de problèmes, 22,8 % des élèves sont en difficulté. En automatismes de calculs, ils sont 17 %. En "numératie", 10,3 % des élèves ont à la fois des difficultés en résolution de problèmes et en automatismes de calculs.

À la croisée des deux domaines, "littératie" et "numératie", près de trois élèves sur dix (29,4 %) sont en difficulté en résolution de problèmes ou en compréhension de l'écrit, 13,6 % rencontrent des difficultés uniquement en résolution de problèmes, 6,8 % uniquement en compréhension de l'écrit et 9,0 % dans les deux domaines.

Les filles présentent de meilleurs résultats en "littératie" que les garçons.

En "numératie", la tendance est inversée. Les élèves dont la formation relève d'une spécialité des services présentent moins de difficultés en "littératie", alors qu'en « numératie » les résultats sont proches, quelle que soit la spécialité. (...)



Institut national de la statistique
et des études économiques

Insee

Mesurer pour comprendre

Note 1955, Les salaires dans la fonction publique de l'État, 29/06/23

En 2021, un salarié de la fonction publique de l'État (FPE) perçoit en moyenne 2 688 euros nets par mois en équivalent temps plein (EQTP). Cette moyenne prend en compte tous les agents civils des ministères et des établissements publics, fonctionnaires ou non. En euros courants, ce salaire net moyen augmente de 1,8 %. Compte tenu du regain d'inflation en 2021 (+1,6 % après +0,5 %), le salaire net moyen en euros constants augmente légèrement (+0,2 %) après une nette hausse en 2020 (+1,0 %).

Au sein de la FPE, le salaire net moyen des fonctionnaires augmente de 0,4 % en euros constants. Il croît pour les fonctionnaires de catégorie A (+0,5 %) alors qu'il diminue pour les fonctionnaires des catégories B (-0,8 %) et C (-0,3 %). **La hausse pour les fonctionnaires de catégorie A est notamment liée aux versements de primes spécifiques à destination des enseignants.**

Le salaire net en EQTP des femmes est inférieur de 13,4 % en moyenne à celui des hommes, écart en baisse de 0,4 point par rapport à 2020. L'écart à âge, grade, catégorie, travail à temps partiel ou non, statut et type d'employeur identiques est de 2,9 %, stable par rapport à 2020.

Pour les salariés présents toute l'année en 2020 et en 2021 chez le même employeur et avec la même quotité de travail, soit plus de deux salariés sur trois dans la FPE, le salaire net moyen augmente de 1,5 % en euros constants. (...)

➡ **A lire aussi :** *Le Café Pédagogique*, « Professeurs : 1 126 euros de moins que les autres catégories A », 30/06/23

Paru au B.O. n°26 du 29 juin 2023

Note de service, Labellisation « classes engagées » et « lycées engagés », 23/06/23

La culture de l'engagement favorise l'action collective, la prise de responsabilités et l'initiative. Elle développe chez l'élève le sens des responsabilités individuelles et collectives.

La dynamique pour l'engagement des jeunes dans les écoles et les établissements scolaires se développe dans un continuum des apprentissages de l'école au lycée, en lien avec le parcours citoyen des élèves et les programmes de l'EMC. Elle prend aujourd'hui plusieurs formes : semaine de l'engagement, participation des élèves aux instances de l'établissement, élection des délégués et des éco-délégués, conseil de la vie collégienne (CVC), conseil de la vie lycéenne (CVL), etc.

À la rentrée prochaine, une nouvelle labellisation viendra accompagner et valoriser la dynamique que de nombreux établissements mènent d'ores et déjà en leur sein pour favoriser l'engagement. **Les « classes et lycées engagés » développeront, au niveau de la classe de seconde et de la première année de CAP, un projet pédagogique annuel proposant des contenus et initiatives s'inscrivant dans les actions éducatives et les enseignements quotidiens des lycées et, en tout premier lieu, de l'enseignement moral et civique et de l'éducation à la citoyenneté.** La labellisation sera définie en fonction de la thématique du projet de classe déterminée selon les dominantes suivantes : défense et mémoire, sport et Jeux olympiques et paralympiques, environnement, résilience et prévention des risques.

Le label « classe engagée » sera attribué aux classes de seconde et de première année de CAP par un comité académique en fonction de ces critères pédagogiques. Le label « lycée engagé » pourra aussi être attribué à des établissements qui feront de l'engagement un axe central de leur projet d'établissement et comporteront au moins deux « classes engagées » en seconde ou première année de CAP dès 2023-2024.

Véritable levier de pilotage pour l'établissement, la labellisation « classes engagées » ou « lycées engagés » permettra de fédérer les équipes autour d'un projet interdisciplinaire et de renforcer les partenariats de l'établissement. Elle pourra s'appuyer sur l'existant, notamment sur les labellisations telles que E3D, Édusanté, Égalité filles-garçons, Euroscol, ou Génération 2024, sur les dispositifs tels que les classes de défense et de sécurité globale (CDSG), ou encore sur la participation aux concours mémoriels, auxquels elle apporte de nouvelles dimensions liées à la cohésion, à la résilience et à l'engagement.

L'intégration du **séjour de cohésion du service national universel (SNU)** sera une des constituantes et un pilier du projet pédagogique de la classe engagée. Il offre, en effet, des possibilités nouvelles de découverte d'actions liées à l'engagement. En proposant un tronc commun de contenus et une dominante qui s'appuie sur les ressources locales, il permet le renforcement de la coordination avec les partenaires et donne aux jeunes des possibilités d'actions et de rencontres hors des espaces scolaires. Il donne aux élèves l'opportunité de faire l'expérience de la cohésion, de vivre les valeurs de la République, d'acquérir les connaissances et les réflexes utiles face aux risques et menaces, de découvrir des formes variées d'engagement. (...)

